
[Ecoles : la Ville prolonge la fermeture jusqu'aux vacances d'été !](#)

Face aux risques sanitaires toujours présents, la Ville a pris la décision de maintenir les écoles fermées jusqu'aux vacances scolaires.

Protéger les enfants et les professionnels

Dès l'annonce gouvernementale du retour des enfants à l'école le 11 mai dernier et face aux réponses non rassurantes des services de l'Etat, la Ville avait pris la décision de garder ses écoles fermées afin de ne pas exposer les enfants, les enseignants et le personnel éducatif au virus Covid-19.

Un protocole local prêt

Depuis plusieurs semaines, la Ville, en partenariat avec les services de l'Education Nationale et les Directeurs d'écoles, avait préparé un protocole sanitaire local, transmis aux représentants des Parents d'élèves et spécifiquement étudié et élaboré pour les écoles Gargeoises.

Toutefois, face :

- aux incertitudes liées aux récents chiffres publiés par Santé Publique France,
- à l'apparition de plusieurs cas dans des établissements scolaires de notre pays ayant provoqué une nouvelle fermeture de ceux-ci,
- à la faible participation des élèves dans les écoles ouvertes des villes voisines (entre 10 et 20 %),
- au faible nombre d'enfants inscrits au Service Minimum d'Accueil (SMA),

il a été décidé de maintenir les écoles de Garges fermées jusqu'aux vacances d'été.

Le protocole sanitaire qui avait été préparé permettra, dès septembre, d'assurer l'accueil des petits Gargeois dans les meilleures conditions possibles.

Ecoles fermées : la Ville accompagne les familles !

Si la Ville a pris la décision de maintenir les écoles fermées, elle renforcera l'accompagnement spécifique pour les familles.

Un accompagnement quotidien pour une continuité pédagogique

Depuis le début de la crise sanitaire, la Ville accompagne les familles Gargeoises au quotidien. Ainsi, plusieurs tablettes ont été prêtées aux familles dont les enfants n'avaient aucun accès à leurs cours. A cela s'ajoute aussi l'envoi de bons alimentaires aux familles les plus modestes et dont l'enfant était inscrit à la restauration scolaire.

Un accueil assuré et renforcé

Mis en place depuis le début de la période de confinement, l'accueil des enfants des personnels prioritaires sera maintenu. De même, le Service Minimum d'Accueil organisé depuis le 11 mai dernier pour les écoles et les crèches, sera renforcé. Celui-ci concerne les enfants dont les parents qui se retrouvent dans l'impasse face à leurs employeurs et qui n'ont pas d'autres solutions de garde.

Rappel :

- pour les crèches : merci de vous rapprocher directement auprès des responsables de la structure de votre enfant.
- Pour les écoles : afin que votre enfant soit accueilli en SMA, vous devrez vous connecter sur le portail famille du site internet de la Ville ou vous rendre au guichet unique des Services à la Population, dans le centre commercial de l'Hôtel de Ville avec un justificatif de votre employeur. L'enfant pourra alors rejoindre le lieu d'accueil à compter du lundi qui suivra son

villedegarges [dot] com ou bien contacter le 01 34 53 31 29.

Maxicours disponible !

Aussi, la Ville propose à tous les enfants du CP au CM2, un accès gratuit à la plateforme numérique Maxicours. Cet outil permet de retrouver tout ce que votre enfant doit apprendre en classe sous forme de : cours, exercices, quizz, jeux et vidéos. Maxicours permet également aux enseignants de suivre le travail et les progrès de votre enfant.

villedegarges [dot] com en
précision le nom, le prénom, l'école et la classe de votre enfant.

Le CLAS assuré !

Proposé à partir du CM2 dans les espaces jeunes, centres sociaux et culturels et auprès de certaines associations, le Contrat Local d'Aide à la Scolarité (CLAS) est toujours proposé aux enfants qui y sont déjà inscrits.

Nous vous invitons également à consulter régulièrement le site internet villedegarges.fr et les réseaux sociaux officiels de la Ville afin d'être informés de tous les dispositifs qui sont mis en place pour vous accompagner.

inscription. Pour toutes questions, vous pouvez envoyer un mail à [enfance](mailto:enfance@villedegarges.fr)

Attestation

[Attestation de fermeture des écoles maternelles et élémentaires jusqu'au vendredi 3 juillet 2020](#)

137.44 Ko

Restez connectés

Nous vous tiendrons informés régulièrement de l'évolution de la situation. Nous vous invitons donc à consulter régulièrement le site internet villedegarges.fr ainsi que le prochain numéro de Garges l'Hebdo.

[Ma mairie](#)

[Enfance](#)

[Petite enfance](#)

[Scolarité?](#)

Publié le 06/05/2020